

Chronique de la faculté des lettres

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société des Études de Lettres**

Band (Jahr): **9 (1934-1935)**

Heft 25

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 330 Alain-Fournier, *Miracles*, Paris 1924, 1 v.
331 Webb, M., *Poems and The Spring of Joy*, London 1931, 1 v.
*332 Manganel, E., Italie, Lausanne 1934, 1 v.
333 *Publications des Etudes de Lettres, I*, Miéville, H.-L., Nietzsche et la volonté de puissance, Lausanne 1935, 1 v.
334 Ripert, E., *Ovide, poète de l'amour, des dieux et de l'exil*, Paris 1921, 1 v.
*335 Poget, S., *Le millénaire romain de Boscéaz*, Orbe 1932, 1 br.
*336 Poget, S., *L'Urba romaine*, Orbe 1935, 1 br.

Les volumes marqués * ont été reçus en don de leurs auteurs. Sont également des dons de Mlle J. Demiéville, les Nos 329, 330 et 331 ; de M. Ed. Recordon, le N^o 334.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Sur la proposition de la Faculté, l'Université a décerné en mars 1935 les diplômes et certificats suivants :

Licences ès lettres : Mlle Jeanne Franel (français, latin, anglais, histoire) ; M. André Martin (français, grec, allemand, histoire) ; Mlle Gertrude Rossier (français, allemand, anglais, philosophie). Mlle Rossier a obtenu la mention *bien*.

Certificats d'études françaises : Mlles Gertrud Fromm, Margarete Kaulla et Katharina Scheinfuss ; MM. Hurs Hännny et Gunther Silberberg. M. Hännny et Mlle Scheinfuss ont obtenu la mention *bien*.

Doctorat ès lettres : M. André Burnier, licencié ès lettres, a reçu le titre de docteur ès lettres avec vives félicitations du jury à la suite de la soutenance de sa thèse, *La pensée de Charles Secrétan et le problème du fondement métaphysique des jugements de valeur moraux*, 1 v., pp. 245, Neuchâtel (Attinger) 1934.

Nous sommes heureux de donner ici un compte rendu, dû à M. Marcel Reymond, de cette thèse et de sa soutenance :

M. André Burnier s'est attaché à la philosophie de Charles Secrétan par intérêt pour le problème moral, plus précisément pour les rapports de la métaphysique et de la morale. Secrétan, désireux de prouver philosophiquement la supériorité du christianisme, donne à ce problème une réponse précise : la réalité métaphysique est d'ordre moral ; les notions morales comme la liberté, le devoir, ayant leur fondement dans l'être en soi, ont donc un caractère positif, absolu.

Or, M. Burnier a constaté que Secrétan, quelle que fût son intention de faire œuvre purement philosophique, a constamment réintroduit, sans le vouloir, la foi chrétienne dans les données sur lesquelles il se fondait ; ainsi, Secrétan conclut du principe formel du devoir au contenu qu'y met la morale chrétienne. Il ne peut fonder la morale du devoir et de la conscience sur la métaphysique que parce qu'il a préalablement admis le caractère moral du donné ultime.

La solution de Secrétan est une solution de croyant — non fautive pour cela —, mais non une solution philosophique valable pour qui n'a pas la même foi.

Le problème pouvait-il, vu sa position, recevoir une meilleure solution, ou sa position était-elle, en elle-même, défectueuse ? M. Burnier répond affirmativement à la seconde question. Les normes morales, dit-il, ont un caractère fonctionnel, ni purement objectif, ni purement subjectif. Elles sont fonction de notre faculté de juger, indépendamment

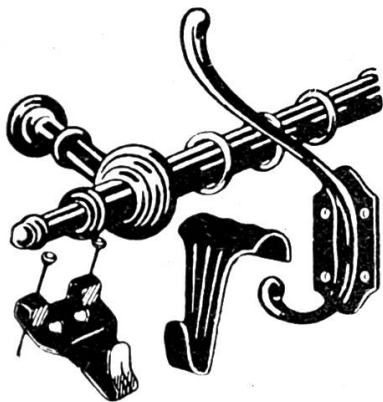
de laquelle on ne peut les appréhender. La faculté de juger dépend des principes régulateurs de toute pensée. La morale apparaît, dès lors, comme une direction à suivre, non comme un but précis et immobile à atteindre.

Après l'exposé de M. Burnier, les rapporteurs, MM. les professeurs Edmond Grin et Arnold Reymond prirent la parole. Ils ont vivement félicité M. Burnier pour la fermeté de sa pensée et pour sa clarté. M. Grin posa quelques questions sur les rapports de la foi et de la raison, d'après le candidat, et sur la méthode philosophique de Secrétan. M. A. Reymond, qui partage les idées de M. Burnier sur le rôle latent de la foi chez Secrétan, loua les aperçus d'histoire de la philosophie contenus dans cette thèse, puis discuta notamment les rapports entre la certitude et la vérité ; pour lui, il n'y a pas antinomie entre ces deux notions ; certitude s'oppose à évidence, toutes deux fonctions de la vérité.

* * *

A la fin du semestre d'hiver, le jeudi 28 février, une nouvelle promenade a réuni professeurs et étudiants de la Faculté. En dépit de la saison et d'une averse ou deux, ce fut très réussi. De Jouxens, où l'on s'était rendu par un train du L.-E., on descendit à St-Sulpice. Dans le bois au nord d'Ecublens, on escalada le camp retranché de l'époque burgonde, pour rejoindre ensuite le village par la crête de la moraine. Thé dans une crèmerie au bord du lac, accompagné de grandes tartes aux pommes et retour par la grève à la nuit tombante.

Pour l'aménagement de tout intérieur



NOUS VOUS RE-
COMMANDONS
NOS ASSORTI-
MENTS DE CRO-
CHETS, VIS, TRIN-
GLES, TUBES, etc.,
QUE NOUS FOUR-
NISSONS AUX
MEILLEURS PRIX

Francillon

**Francillon & Cie S. A.,
Rue St-François, 7**



Atelier de reliure

Installation moderne. Exécution
rapide de tous travaux d'édition

MAYER & SOUTTER

Place Chauderon, 26. Tél. 29.451

LAUSANNE

Maison fondée en 1885

**RELIURES SIMPLES ET
DE LUXE — REGISTRES
SOIGNÉS**

Atelier spécial pour la brochure
Dorure à la presse et à la main



Comité

Président: M. G. Bonnard, Faux-Blanc, Pully. Tél. 26.473.
Compte de chèques II. 2516.

Caissier: M. A. Bocherens, rue de la Madeleine, 2, Vevey.
Compte de chèques II. 444.

Secrétaire: Mlle J. Maillard, av. Druey, 9, Lausanne.

Conférences de mise au point et colloques: M. E. Recordon,
Clos Daisy, Corseaux s. Vevey. Tél. 3.85.

Conférences publiques et universitaires: M^{me} S. Taillens-Yersin, 6, av. Tissot, Lausanne. Tél. 23.647 ; M. Chs Roth, stud. litt., Les Matines, Prilly. Tél. 34.450.

Bulletin: M. L. Lavanchy, « La Côte », Port de Pully.
Tél. 28.071.

Secrétaires des colloques

Anglais : Vacat.

Français : M. H. Perrochon, maître au Collège, Payerne.

Histoire : Vacat.

Langues anciennes : M. E. Recordon, Clos Daisy, Corseaux s. Vevey.

Philosophie : Mlle R. Virieux, av. du Grammont, 7, Lausanne. Tél. 27.754.

Bibliothèque

Les membres de la société peuvent se faire envoyer deux ouvrages à la fois en les demandant par carte postale adressée à la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres, place de la Cathédrale* ; les frais de l'envoi sont à la charge de la société. Ils peuvent aussi les emprunter eux-mêmes à la dite bibliothèque, où se trouve notre collection. Ils sont en effet autorisés à y travailler le mercredi après-midi. M. A. Diez s'y tient de 14 à 18 h. et ouvre à qui frappe. Il demande à ceux de nos membres qui y travaillent d'inscrire leur nom dans un registre de contrôle.

Pour se procurer des formulaires d'adhésion, des exemplaires des statuts, du *Bulletin*, etc., s'adresser au secrétariat de la Société Académique vaudoise, Palais de Rumine.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

développe chaque année
ses rubriques littéraires,

accorde des abonnements
annuels à prix spéciaux
aux membres du
CORPS ENSEIGNANT.



TOUS RENSEIGNEMENTS AU SECRÉTARIAT DU JOURNAL
7, Rue de Genève, 7 — Téléphone 28.404